



Divorce ou annulation? paiement des frais d'avocat

Par **Loona83**, le **07/02/2010** à **13:31**

Bonjour,
je me suis mariée le 14 janvier dernier avec mon conjoint avec qui j'étais pacsée depuis janvier 2008. En effet, il a été muté à l'étranger où je l'ai rejoins, nous nous somme mariés au consulat du pays.

Si je veux le quitter, est ce qu'il faut absolument en passer par le divorce ou est il possible d'envisager une annulation de mariage?

Pour le rejoindre, j'ai du poser un congé pour convenances personnelles sans solde auprès de mon employeur. Je me retrouve donc sans ressources personnelles et dans l'incapacité de payer les frais d'avocat. Est ce à mon mari de prendre tous les frais à sa charge?